

## **La vente d'un bien public mise en échec**

Le Grand Nancy est précurseur en France depuis 1996 dans la réalisation d'un réseau de télécommunications qui dessert progressivement en très haut débit l'université, le CHU, des écoles, des lycées, des zones d'activités économiques (PME-TPE), les services métropolitains et des communes, ainsi que les particuliers de huit communes de la Métropole. Il organise ainsi un service public local de télécommunications.

En 2015, par Délégation de service public (DSP), l'exploitation est cédée en affermage pour 20 ans à la société Covage.

Mais quatre ans plus tard, alors que la DSP court encore pour 15 ans, Covage demande au Grand Nancy de la résilier et de lui vendre le réseau fibré. Ni une ni deux, le 28 juin 2019, le président de la Métropole soumet au Conseil une délibération décidant la résiliation de la DSP au 31 décembre et approuvant le principe de la cession du réseau au prix fixé par l'acheteur. Sans avoir l'avis des Domaines et sans envisager une mise en enchères pour obtenir le meilleur prix.

Au même moment des médias annonçaient des tractations en vue du rachat de Covage par SFR.

La séance du conseil du 28 juin s'avérera houleuse. Des informations incomplètes et opaques sont données en sept minutes devant des élus dépassés par ce sujet complexe. Plus de trente questions posées par la conseillère déléguée aux réseaux de télécommunications, écartée des discussions et de la commission préparatoire, laisse l'auditoire désappointé.

De nombreux élus, y compris de la majorité, demandent l'annulation ou le report de la délibération. Ils l'obtiennent.

Le 12 juillet suivant, le projet est présenté à nouveau avec la même délibération, copie conforme, que celle du 28 juin. A tel point que même les dates du calendrier de l'opération n'ont pas été changées, ce qui rendait la délibération inapplicable juridiquement.

La coupe est pleine. Des élus se lâchent et se fâchent. Après une suspension de séance, certains menacent de quitter la salle si la délibération est maintenue, en sorte que le quorum ne serait plus atteint. Pour la deuxième fois, le président retire le projet de délibération et propose de revoir le sujet à la rentrée de septembre.

En réalité, on n'a plus jamais entendu parler jusqu'à ce jour de la cession du Réseau Métropolitain de Télécommunications. Le projet a été mis en échec par une soudaine et inattendue révolte des élus, y compris de la majorité.

Pourquoi fallait-il absolument vendre ce bien public sans un audit préalable complet, tant financier qu'en termes d'impact sur l'activité économique, universitaire, hospitalière et d'aménagement urbain ?

Dans cette affaire la Métropole aurait perdu la compétence sur la fibre noire, la compétence Telecom reconnue 30 ans auparavant, et donc la maîtrise du sujet.

La société SFR annonçait fin novembre 2019 le rachat de Covage. Que seraient devenues alors, si elle avait mis la main sur le réseau nancéien, les conditions financières pour les services publics (université, CHU, écoles, lycées), pour la Métropole, les communes, les entreprises, les particuliers ?

Ainsi se prennent constamment certaines décisions dans le Grand Nancy, avec des dossiers préparés en secret, des informations incomplètes, opaques, données aux élus au dernier moment. Sans que ceux-ci puissent réellement comprendre ce que ces choix recouvrent. L'affaire du Réseau Métropolitain de Télécommunications reste à ce jour une exception, qui devrait servir d'exemple.